# Les échos du conseil

# SÉANCE du lundi 2 mai 2022

### ► Compte administratif 2021

Le CA 2021 s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 536 744,79 €	6 409 286,31 €
Recettes	9 977 312,97 €	5 374 304,07 €
Résultat	1 440 568,18 €	- 1 034 982,24 €

Décision adoptée à 21 voix pour (Majorité), 7 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

Compte de gestion 2021 - Exactitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion. Décision adoptée à l'unanimité.

**Affectation du résultat 2021 -** La somme de 1 440 568,18 € est affectée à la section d'investissement. Décision adoptée à 27 voix pour, 2 voix contre (E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

#### Taux de fiscalité locale 2022

Taux votés en 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties 43,20%, taxe foncière sur les propriétés non bâties 54,60%. Décision adoptée à 22 voix pour (Majorité), 7 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

**Budget 2022 -** Le budget 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : fonctionnement 10 311 621,00 €, investissement : 9 963 468,08 €. Décision adoptée à 22 voix pour (Majorité), 7 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

Délégation du Conseil municipal au Maire pour la contractualisation d'un emprunt maximum de 3 500 000€ pour financer les opérations d'investissement 2022 - Décision adoptée à 22 voix pour (Majorité), 7 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local - Remplacement de la chaudière du groupe scolaire du Rouillen ; création d'une piste cyclable Rue du Menez ; aménagement du Centre-bourg (tranche 2) ; acquisition d'équipements numériques pour les écoles, de tablettes pour les conseillers municipaux et de panneaux lumineux ; création d'une piste BMX.

Modification du règlement intérieur du conseil municipal - Création d'une commission spéciale pour apporter des modifications. Elle sera composée 3 élus de la majorité, 2 élus de l'opposition.

Zone d'activités de Kerourvois 3 - Convention de comaîtrise d'ouvrage avec Quimper Bretagne Occidentale pour intervenir sur les voiries communales.

**Urbanisme/foncier -** Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'un chemin communal à Sulvintin et de la venelle de la mairie ; rue du cimetière : cession par la Ville des parcelles AD 219 et AD 221.

# Modification de la participation pour les équipements publics exceptionnels Chemin du Stangala -

En raison de la modification du projet d'aménagement du site, la participation aux travaux d'extension du réseau électrique d'un montant de 12 449,40 € HT est établie de la façon suivante : charge commune 3/5, charge demandeur 2/5.

**SDEF** - Convention avec Orange pour l'effacement du réseau de communication électronique Rue du Menez avec une prise en charge par la Ville à hauteur de 4 783,68 €; convention de partenariat pour la pose de capteurs CO2 dans les établissements scolaires: montant à charge pour la Ville de 8 696,16 €; réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumière: participation communale de 571,50 €; ajout de 2 candélabres Allée de Pen Ergué: participation communale d'un montant de 10 500€; délégation du conseil au Maire pour des travaux liés à des remplacements ou de réparations de matériels d'éclairage public pour un montant maximum de 30 000 € par an.

Prestations de contrôle et de maintenance des points d'eau incendie sous pression situés sur le réseau de distribution d'eau potable - Approbation de la création du groupement de commandes avec les communes de Briec, Pluguffan, Quéménéven et Quimper.

Logis breton: acquisition par la Ville des cellules commerciales du Centre et Pont banal - Le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de 8 cellules commerciales au Bourg d'une surface totale de 757 m² pour un coût de 1 400 € HT. soit 1 680 € TTC le m².

# Vente de logements locatifs par Finistère Habitat-

Cession de 18 logements locatifs situés rue de Kerhuel : les locataires en place pourront acheter le logement qu'ils occupent et s'ils ne souhaitent pas se porter acquéreur, ils bénéficieront du droit au maintien.

**Séjour été - Tarification 2022 -** La participation des familles est fixée selon le quotient familial. Décision adoptée à 27 voix pour, 2 voix contre (E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

Redadeg 2022 - Attribution d'une subvention de 350 €.

**Ressources humaines -** Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Décision adoptée à 24 voix pour, 5 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE).

Approbation du contrat de vacation pour la distribution du bulletin municipal dans les boîtes aux lettres Comité social territorial - Maintien du nombre de représentants titulaires et suppléants à 4 dans le cadre des élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022.

Avis favorable sur la demande de modification d'ouverture dominicale des entreprises
Harley-Davidson et Triumph pour l'année 2022 SARL Cornouaille Moto (Harley-Davidson Quimper) : 5 juin 2022 ; SASU Triumph Quimper : 22 mai 2022.

Comptes-rendus de délégation - Marchés publics (montants HT) - Conception, mise en page et impression du magazine communal : entreprise k-UNIQUE (29) : montant 17 688.40€; acquisition, livraison et installation d'un bâtiment modulaire sur le site de Croas Spern : entreprise Cougnaud construction (44) : montant 135 354,52 €; prestation de balayage des voies publiques de la ville : Entreprise Tanneau SARL (29) : montant maxi 70 000 €. ■